



## Édito

L'Union Départementale des Associations Familiales de Charente-Maritime a le plaisir de vous adresser sa première lettre d'information trimestrielle

« DE NOUS À VOUS ».

Ce support a pour objectif d'informer les familles et les professionnels sur les grands axes de la politique familiale. Ce premier numéro est l'occasion d'aborder le thème du logement et de l'habitat.

Je vous souhaite une excellente lecture et vous donne rendez-vous à la conférence sur le Mal Logement le 25 mars prochain à 18h à l'École de Commerce de La Rochelle.

Marie-Laurence RAMAÏOLI  
Présidente

## L'habitat des familles

Plus que jamais d'actualité, le logement ou l'habitat dans son ensemble reste un refuge pour la famille, un repère dans lequel chacun dépose sa marque pour qu'il lui ressemble et s'y sente bien.

Au-delà de ces notions, « avoir un toit » est la préoccupation majeure de chaque famille, qu'elle soit propriétaire ou locataire. Leur budget logement représente souvent le plus gros poste de dépense du foyer.

Les difficultés croissantes des familles et les risques d'exclusion qui en découlent vont probablement engendrer une augmentation des besoins en logements et plus particulièrement en logements sociaux.

L'Union Départementale des Associations Familiales de Charente-Maritime a mené une enquête auprès des familles du département pour recueillir leur avis, leur perception, leurs connaissances et leurs souhaits en matière d'habitat. Près de **900 familles** ont accepté de répondre à cette étude.

L'UDAF de Charente-Maritime vous invite à venir débattre sur l'habitat et plus particulièrement sur le Mal Logement en présence d'acteurs nationaux et locaux **vendredi 25 mars 2011 à 18h à l'École de Commerce de La Rochelle.**

Plus d'informations au 05.46.28.37.00

Programme détaillé disponible sur [www.udaf17.fr](http://www.udaf17.fr)

## Zoom sur

### Le Placement Familial - UDAF 17

Le service de placement familial pour adultes handicapés déficients intellectuels âgés de 18 à 60 ans a été créé par arrêté du Président du Conseil Général de la Charente-Maritime en date du 17 mai 2001.

Il est actuellement habilité pour l'accueil de **45 adultes**, orientés suite à une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées relevant de l'Aide Sociale et habitant prioritairement en Charente-Maritime.

L'accueil familial d'une personne adulte handicapée consiste en un accueil temporaire ou permanent, à temps partiel ou complet, au domicile d'une famille agréée par le Président du Conseil Général pour permettre à un adulte de participer à une vie familiale selon ses envies et ses capacités. Un contrat entre la famille d'accueil et l'adulte est signé.

Le service s'engage à **étudier les candidatures des familles**, à assurer leur formation et à réaliser un suivi de l'accueil avec **une prise en charge individualisée et respectueuse des attentes et besoins de chaque adulte placé.**

Plus d'informations au 05.46.28.36.00



## Rencontre avec un partenaire de l'UDAF

**Florence Susigan, Directrice de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Charente-Maritime.**

### **Quel est le rôle de l'ADIL ?**

La mission de l'ADIL consiste à offrir au public en un seul lieu, une information neutre et complète sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement, notamment les prêts et aides pour acquérir un logement ou faire des travaux, les droits et obligations des propriétaires et des locataires, les conditions d'accès au logement...

### **Quelles sont ses missions ?**

L'information du public se fait sous forme de conseils personnalisés dispensés au centre d'information sur l'habitat de La Rochelle lors de permanences ainsi que par la diffusion de dépliants et brochures. Les juristes de l'ADIL peuvent établir un plan de financement adapté à la situation personnelle de l'utilisateur et informer sur tous les aspects du logement et de l'urbanisme qui concernent les particuliers : contrats de construction, promesses et compromis, assurances...

### **Quelles ont été les principales préoccupations exprimées par les personnes qui ont contacté l'ADIL en 2010 ?**

Comme les années précédentes, les questions sur les rapports locatifs prédominent, avec une augmentation des consultations relatives aux impayés de loyers. En effet, le ministère du logement a mis en place un numéro vert qui renvoie vers les ADIL. L'association a réalisé plus de financements

(+ 28 % par rapport à 2009) en raison de mesures incitatives comme le doublement du prêt à taux 0 % instauré par le plan de relance, le passif foncier... Le conseil de l'ADIL se veut avant tout préventif en matière d'accession à la propriété, l'objectif étant de limiter les risques de difficultés de remboursements. Cette année a été également marquée par les sollicitations des sinistrés de la tempête Xynthia et des professionnels les accompagnant.

### **Qui peut solliciter l'ADIL ?**

Elle s'adresse à tout public : particuliers, propriétaires ou locataires, personnes en recherche de logement, mais aussi aux collectivités et aux professionnels. Les consultations sont gratuites.

### **Comment rencontrer un conseiller de l'ADIL dans le département ?**

Le siège de l'ADIL est situé 70 bis avenue Jean Guiton à La Rochelle. L'ADIL reçoit le public sur rendez-vous de préférence et peut répondre aux questions les plus courantes par téléphone. Des permanences décentralisées sont proposées sur tout le département : Jonzac, Pons, Saintes, Royan, Marennes, Saint Pierre d'Oleron, Rochefort, Saint Jean d'Angély, Matha, Surgères, Aigrefeuille, La Jarrie, Marans et l'île de Ré. L'ADIL est également présent dans les lieux d'accès au droit. Les adresses et dates figurent sur le site Internet : [www.adil17.org](http://www.adil17.org).

**Plus d'informations : 05.46.34.41.36**

## Le Réseau Associatif

### **LE COMITE DE PARRAINAGE 17 \***

Le **parrainage de proximité** est un lien de confiance qui se construit pas à pas entre un enfant/un jeune et un parrain/une marraine bénévole vivant à proximité géographique.

Le parrainage de proximité permet aux **enfants / aux jeunes** de s'ouvrir vers de nouveaux liens, de pouvoir compter sur d'autres adultes.

Les **parrains** sont des adultes bénévoles, responsables, et disposant d'un peu de temps pour créer un lien aux effets durables avec un enfant/un jeune. Après étude des demandes, **toujours volontaires**, l'association met en place et accompagne les parrainages en Charente-Maritime, dans le respect de la charte nationale du parrainage d'enfants.

Le siège du Comité de Parrainage est situé 5 rue du Bois d'Huré à Lagord. Il est possible de joindre l'association par téléphone ou par mail. Des permanences décentralisées dans tout le département sont également proposées : La Rochelle/Lagord, Rochefort, Royan, Saintes et Jonzac. Les coordonnées, adresses et dates figurent sur leur site Internet : [www.comitedeparrainage17.org](http://www.comitedeparrainage17.org).

\* Association loi 1901, créée en 1996, reconnue d'intérêt général.

**Plus d'informations : 05.46.51.84.76 - 06.87.65.83.16**

**Mail : [comite.parrainage17@orange.fr](mailto:comite.parrainage17@orange.fr)**



### COMITE DE REDACTION

Directeur de la publication et Président  
Conception graphique  
Tirage

Marie-Laurence RAMAÏOLI  
Service Communication UDAF  
800 exemplaires